

Image not found or type unknown



## servitude sur chemin privé

Par **camerado**, le **14/09/2009** à **10:37**

Bonjour,

j'ai acheté une maison décsservi par un chemin privé m'appartenant, seul accès à cette maison. Le chemin est très pentu pour descendre et peut présenter un danger en voiture. J'apprend récemment que 3 parcelles nues non constructibles environnantes ont une servitude. J'apprend aussi que ma responsabilité est engagé dès lors que quelqu l'utilise Puis-je y faire interdire la circulation en voiture uniquement pour ces 3 parcelles ?

Thierry